# Élaboration d’une fiche thématique conseil sur l’évaluation à mi-parcours et réalisation de vidéos « interview-micro-trottoirs » sur l’évaluation

Date de mise en ligne
17/07/2026 - 12:00
Type de marché
Services
Type de procédure
Procédure adaptée
Date limite de réception des offres
24/08/2026 - 12:00

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

**Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)**

**association régie par la loi du 1er juillet 1901**

**numéro SIRET : 784 845 026 00045**

**siège : 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)**

**représentée par son Président, Monsieur Michaël Weber**

**OBJET:**

**Élaboration d’une fiche thématique conseil sur l’évaluation à mi-parcours et réalisation de vidéos « interview-micro-trottoirs » sur l’évaluation**

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l’Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l’article L. 1211-1 du Code de la commande publique. Consultation en procédure adaptée.

**Date limite de dépôt des offres : 24/08/2026 à 12h**

## Description de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l’action des PNR, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Pour en savoir plus : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/

## Contexte

Les chartes des Parcs

Les chartes des Parcs naturels régionaux constituent le projet de territoire du Parc pour 15 ans. Elles sont élaborées selon les dispositions législatives et réglementaires énoncées aux articles L.333-1, et R.

333-1 et suivants du code de l'environnement. Elles contiennent des orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire sur les sujets en lien avec les missions des Parcs : protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel ; contribuer à l'aménagement du territoire ; contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ; contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;  réaliser des actions expérimentales ou exemplaires, et contribuer à des programmes de recherche. Elles contiennent des mesures qui concernent : la préservation de la biodiversité, des paysages, l'agriculture, l'énergie, l'éducation des publics, la culture, la protection et la valorisation des patrimoines, etc. Les parcs naturels régionaux sont gérés par un syndicat mixte ouvert composés des signataires de la charte : les communes, les intercommunalités, les départements, les Régions.

L'évaluation

Il est attendu des Parcs naturels régionaux qu'ils réalisent un exercice d'évaluation de la mise en œuvre de leur charte à mi-parcours de leur classement (d'une durée de 15 ans). Pour cela, ils doivent, dès le début de leur classement, mettre en place un référentiel évaluatif adapté au contenu de leur charte, qu'ils seront amenés à mettre à jour et à affiner tout au long de leur classement.

La FPNRF a pour mission d'accompagner et de conseiller les Parcs dans l'élaboration de cet exercice d'évaluation, et de leur référentiel évaluatif.

L'évaluation à mi-parcours de la charte doit analyser la mise en œuvre de la charte et le suivi de l'évolution du territoire. Elle permet de poser un premier bilan de la mise en œuvre de la charte depuis sa validation (6 ou 7 ans plus tôt donc). Elle permet d'éprouver l'organisation d'une gouvernance de l'évaluation, qui pourra être améliorée lors de la réalisation de l'évaluation finale. Elle doit permettre de réajuster les priorités d'actions du Syndicat mixte du Parc, des signataires de la charte, ainsi que des partenaires sur le territoire du Parc, et de réadapter le dispositif de suivi-évaluation si nécessaire. Les possibilités sont larges pour la réalisation de cette évaluation à mi-parcours, les entretiens auprès des élus, de l'équipe, les enquêtes auprès du grand public, l'analyse des engagements des signataires, sont autant d'éléments qui peuvent être utilisés en plus des données issues de l'équipe technique du Parc. C'est un exercice particulier sur lequel les Parcs doivent tous gagner en compétence, pour être plus organisés et efficaces.

Sensibiliser sur l'évaluation

La bonne réalisation d'une évaluation passe par une implication concrète des élus de Parcs dans l'exercice. Pour cela, il est nécessaire de leur expliquer comment l'évaluation peut leur être utile, et leur apporte des éléments de compréhension de l'action du Parc, qui peuvent leur permettre de communiquer avec le territoire en mobilisant des éléments tangibles. L'enjeu de la sensibilisation des élus est fort dans le réseau de l'évaluation, des actions de communication ciblées pourront utilement être mises en œuvre.

Conclusion du contexte

Dans le cadre de son accompagnement des Parcs sur la thématique de l'évaluation, la FPNRF souhaiterait élaborer une fiche thématique conseil présentant des recommandations et bonnes pratiques pour la réalisation des exercices d'évaluation à mi-parcours et pour l'élaboration de leur référentiel évaluatif. Elle souhaiterait également réaliser des vidéos d'élus de Parcs, de type « interview-micro-trottoirs », pour sensibiliser les élus à cet exercice d'évaluation.

# Description de la prestation

***Lot 1 – Réalisation d'une fiche thématique conseil sur l'évaluation à mi-parcours***

Besoins

Nous recherchons un prestataire pour réaliser une fiche thématique pédagogique, à destination des agents de Parcs en charge de l'évaluation et des directions, qui présenterait des recommandations pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours des Parcs, ainsi que pour la constitution d'un référentiel évaluatif. La fiche serait longue d'une dizaine de pages maximum, et contiendrait des apports théoriques et pratiques sur les modalités d'organisation et d'élaboration de cet exercice évaluatif et du référentiel.

La fiche thématique devra être réalisée dans le souci d'être compris par le plus grand nombre, et par un débutant dans la thématique de l'évaluation des politiques publiques. Elle doit également prendre en compte les spécificités des parcs, à savoir : la nature particulière de la charte, la structure de gestion qu'est le syndicat mixte, et les différentes procédures auxquelles ils sont soumis : précisées aux articles L333-1 et suivants et R333-1 et suivants du code de l'environnement, ainsi que dans la note technique en annexe de ce document.

Elle pourra s'inspirer d'exercices d'évaluation déjà réalisés par les Parcs, et également les citer en tant que modèle. Ces documents pourront être fournis au prestataire par la Fédération.

Objectifs

Les objectifs de la fiche thématiques sont les suivants :

- Elle doit permettre aux lecteurs de comprendre les attendus généraux de l'exercice d'évaluation et les nécessités de l'élaboration de leur référentiel évaluatif.
- Elle doit permettre aux agents de Parcs de produire des livrables évaluatifs : contenant un bilan et un apport analytique/évaluatif.
- Elle doit donner des conseils d'organisation (à la fois sur la gouvernance politique et technique, et sur la mobilisation de l'équipe technique du Parc) pour permettre aux agents de Parcs la réalisation apaisée de ces exercices évaluatifs.
- Elle doit donner des exemples d'outils à mobiliser pour réaliser ces exercices, à la fois des outils de suivi et de gestion des données, que des outils d'enquête, d'entretiens, et des astuces de mises en forme et de présentation finale du document.

Méthodologie

La fiche sera réalisée en étroite collaboration avec la Fédération et des chargés de mission des parcs volontaires pour former un groupe de travail dédié à ce sujet. Des réunions en visio seront donc à prévoir.

***Lot 2 – Réalisation d'une vidéo de type « interview micro-trottoir » de sensibilisation des élus à l'évaluation***

Besoins

Nous recherchons un prestataire pour réaliser 2 à 3 courtes vidéos de type « interview micro-trottoir » d'élus de Parcs qui sont déjà sensibilisés à l'importance de l'exercice d'évaluation et qui s'expriment sur les apports positifs de cet exercice : à la fois les points positifs à s'impliquer dans la réalisation, et les points positifs à la fin de la réalisation de cet exercice. Ces vidéos ont pour objectifs d'être utilisées par les parcs, dans des réunions spécifiques ou via leurs réseaux sociaux, afin de communiquer sur la réalisation prochaine, en cours, ou la fin, d'un exercice d'évaluation. Leur cible sont les élus des Parcs.

Les vidéos doivent être d'un format court, dynamiques, et aux propos percutants, pour donner envie aux élus de tous les Parcs de s'impliquer dans la réalisation de l'exercice d'évaluation. Elles doivent permettre de donner vie à cet exercice, et envie de le réaliser, alors qu'il apparait sous de nombreux aspects fastidieux et secondaire dans la vie d'un Parc.

La Fédération proposera les élus de Parcs à interviewer et facilitera la prise de contact avec eux.

Objectifs

- Les objectifs de ces vidéos sont les suivants :
- Donner envie aux élus de parc de s'impliquer dans l'exercice d'évaluation
- Démocratiser la parole sur l'exercice d'évaluation et l'insérer de manière vivante dans les réseaux sociaux
- Pouvoir être utilisées par les agents des Parcs pour présenter l'exercice d'évaluation lors de différentes réunions

Prestations attendues

- Préparation éditoriale : proposition d'un angle, d'un conducteur d'entretien et des questions en collaboration avec la Fédération
- Organisation et réalisation des interviews auprès des élus proposés
- Tournage (interviews et images si nécessaire)
- Montage vidéo avec intégration des habillages graphiques et génériques fournis par la Fédération
- Intégration de sous-titres en français pour permettre une lecture sans le son
- Respect de la charte graphique de la Fédération
- Livraison de fichiers prêts à être diffusés sur les réseaux sociaux et en réunion (format vertical)

Méthodologie

- Le prestataire proposera un conducteur d'entretien soumis à validation de la Fédération avant le tournage
- Les dates de tournage seront définies conjointement entre la Fédération, les élus et le prestataire

# Précision sur les livrables

***Lot 1***

Livrable : la fiche thématique devra respecter la charte graphique de la FPNRF et devra tenir en une dizaine de pages maximum

Format : La fiche thématique sera livrée au format word et pdf à la FPNRF

***Lot 2***

Livrable : les vidéos seront au nombre de 3-4 (à voir selon les caractéristiques de l'offre retenue), d'une durée de 2 minutes chacune environ. Elles auront un format adapté à une diffusion et une lecture sur les réseau sociaux (notamment avec apparition de sous-titres pour permettre la lecture sans le son).

Format : vidéos finalisées au format mp4 – fichiers sources exploitables à livrer à la FPNRF

# Modalités d'exécution

Pilotage et suivi de l'exécution : La prestation est suivie par Anaïs Tessore et Léa Roumazeilles à la FPNRF. Une réunion de préparation sera à prévoir en début de prestation pour échanger et bien cibler les besoins (visio possible), de nombreux échanges par mail, ou visio sont à prévoir tout au long de la réalisation de la fiche thématique, entre la FPNRF et le(s) prestataire(s), pour s'assurer de la bonne avancée des prestations selon les attendus de la FPNRF. La réalisation des prestations devra se tenir

dans un dialogue étroit avec les deux chargées de mission en charge de l'évaluation à la Fédération, bien que les propositions, la rédaction et la mise en forme soient complétement déléguées au(x) prestataire(s).

Calendrier : L'attribution du marché aura lieu par la Commission des affaires générales de la FPNRF du jeudi 17 septembre. La réalisation du lot 1 et du lot 2 pourra se dérouler entre fin septembre et mi-décembre. La FPNRF peut s'adapter au calendrier du prestataire s'il rentre globalement dans cette fourchette de date.

## Modalité de remise des offres

Il s'agit d'un marché ordinaire en ce que les prestations sont clairement définies et sont commandés en une seule fois. L'offre pourra faire l'objet d'une négociation. Les groupements sont autorisés.

## Conditions de remise de l'offre

Les candidatures et offres seront remises par mail aux deux adresses suivantes :

atessore@parcs-naturels-regionaux.fr et lroumazeilles@parcs-naturels-regionaux.fr au plus tard le lundi 24 août 2026 à 12h.

**L'offre devra comprendre :**

Les références de l'entreprise (éléments permettant d'apprécier les capacités techniques, professionnelles et financières de l'entreprise), son statut juridique, son numéro SIRET.

- Le nom de la ou des personnes en charge de la prestation.
- Un devis, qui devra indiquer : le cout unitaire HT et TTC (TVA applicable)
- Une notice technique des articles ou prestations proposés, sur un maximum de 5 pages
- Une proposition de calendrier pour la réalisation de la prestation

L'entreprise devra produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois

## Critères de choix

- Prix 40%
- Valeur technique 60%

Dont :

- Compréhension du besoin et du contexte des parcs : 10%
- Méthodologie de réalisation : détails et cohérence : 30%
- Compétences et expériences précédentes : 15%
- Démarches respectueuses de l'environnement : 5%

L'offre la moins disante sur le critère du prix obtiendra la note maximale. Les autres offres obtiendront un nombre de points inversement proportionnel à l'écart avec l'offre la moins disante. Pour information, le plafond de marché est de 14 000 € TTC.

# Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à **atessore@parcs-naturels-regionaux.fr** et/ou **lroumazeilles@parcs-naturels-regionaux.fr**

_

Annexe

Note technique du ministère relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et la mise en œuvre de leurs chartes.

Contact

Anaïs Tessore : atessore@parcs-naturels-regionaux.fr

Léa Roumazeilles : lroumazeilles@parcs-naturels-regionaux.fr

Documents
cahier-des-charges-fiche-thematique-evaluation_0.pdf
note_technique_charte_ministere.pdf